

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 9 novembre 2021

Le neuf novembre deux mille vingt et un, à vingt heures.

Le Conseil Municipal de L'Ile Bouchard, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Nathalie VIGNEAU, Maire.

<u>Présents</u>: Nathalie VIGNEAU, François DE LAFORCADE, Manuelle GUESNAND, Pascal LARCHER, Jeannie DELAUNAY, Jean- Marie GENNETEAU, Jean- Charles BRIZE, Stéphane MOISY, Florence FORT, Valérie ROCHER, Fabien PAILLÉ, Stéphanie BARBOT, Stéphane MERCIER.

<u>Absents excusés</u>: Clotilde LAMIRAL (pouvoir à Stéphanie BARBOT), Bernadette MERER- GENEVE (pouvoir à Jeannie DELAUNAY), Guy JOUTEUX.

Absents: Jean- Michel BRIAND, Sylvie DOUBLET, Sandra PENAUD.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Fabien PAILLÉ a été désigné secrétaire de séance

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

- Approbation du compte rendu de la séance du 5 octobre 2021
- Créances éteintes : budgets : communal, assainissement et eau.
- Tarif prêt de matériel week- end étudiants
- Don de l'association de sauvegarde pour l'église Saint Gilles
- Subvention à la caisse de l'école maternelle
- Décision modificative n°1 budget principal
- Questions diverses

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

#### Approbation du compte rendu du 5 octobre 2021

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 5 octobre 2021 n'appelle aucune observation et est adopté à l'unanimité.

Arrivée de M. Stéphane MERCIER à 20h35.

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

# Objet délibération 2021-11-09-82 Budgets principal et annexes Admission en non valeurs suite à procédure d'effacement de dettes

Après en avoir délibéré,

- Entendu l'exposé de M. De Laforcade, 1ère adjoint,
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-9,
- **Considérant** les dossiers présentés par M. le Trésorier pour lesquels les contribuables ont été placés en procédure de rétablissement personnel,

Le montant total des produits non recouvrés se décline comme suit :

Budget principal de la commune : Un ensemble de titre émis d'une valeur totale de **4,41 €** pour lesquels les poursuites sont éteintes.

Budget du service de l'assainissement : Un ensemble de titre émis d'une valeur totale de 1193,49 € + 3091,06 € soit 4284,55 € pour lesquels les poursuites sont éteintes.

<u>Budget du service de l'eau:</u> Un ensemble de titre émis d'une valeur totale de **3264,63 €** pour lesquels les poursuites sont éteintes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 🔖 **DECIDE** de constater l'effacement des dettes susvisées réparti de la manière suivante :
- o Budget principal: 4,41 €
- Budget du service de l'assainissement : 1193,49 € + 3091,06 € soit 4284,55 €
- o Budget du service de l'eau : 3264,63 €

♥ **DIT** que ces dépenses seront imputées à l'article 6542 « créances éteintes » des budgets annexes et du budget communal de l'année 2021.

## Objet délibération 2021-11-09-83 Tarif prêt de matériel - Les carabins

Madame la 2<sup>ème</sup> adjointe informe que comme chaque année, un week- end étudiant organisé par l'association « Les Carabins » a lieu au camping « Les bords de Vienne ». Les membres de l'association sollicitent le prêt de matériel communal pour cette manifestation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer à 350 € le prêt du matériel communal à l'association « Les carabins » pour la manifestation de cette année 2021.
  - Scharge Madame le Maire d'émettre un titre,
  - 🔖 AUTORISE Madame le Maire de signer tous documents relatifs à cette décision.

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

# Objet délibération 2021-11-09-84 Restauration de l'église Saint Gilles Don de l'association pour la sauvegarde de l'église Saint Gilles

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint rappelle aux membres du conseil que les études préalables de la 2<sup>ème</sup> tranche des travaux de restauration de l'église Saint Gilles sont en cours.

A l'issue de la remise des travaux de cette phase, les subventions DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) et de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) vont être sollicitées.

Un 2<sup>ème</sup> appel aux dons est également en cours auprès de la fondation du patrimoine.

En sus, l'association pour la sauvegarde de l'église Saint Gilles a recueilli 55 000 € de dons afin de les reverser à la commune. L'association va réaliser un premier versement par chèque de 20 000 €. Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint demande aux conseillers municipaux l'autorisation d'accepter ce don.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ♣ ACCEPTE le don de 20 000 € de l'association de sauvegarde de l'église Saint Gilles afin de participer au financement de l'opération de restauration de l'église,
  - 🖔 CHARGE Madame le Maire d'émettre un titre,
  - AUTORISE Madame le Maire à signer les actes afférents à cette décision.

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

## Objet délibération 2021-11-09-85 Subvention - Ecole maternelle Lamartine

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que la caisse de l'école maternelle a réglé, à tort des factures internet Orange durant 27 mois. Cela représente un montant de 1426 €. Afin de compenser cette dépense, elle propose de verser une subvention de ce montant à la caisse de l'école.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- DÉCIDE de verser une subvention de 1426 € à la caisse de l'école maternelle Lamartine,
- 🔖 AUTORISE Madame le Maire à signer les actes afférents à cette décision.
- Sinscrit les crédits nécessaires à l'article 6574.

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

Objet délibération 2021-11-09-86

Budget principal - Décision modificative n°1

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14, Vu le budget principal,

Madame le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget principal de l'exercice 2021:

	Dépenses		Recettes	
FONCTIONNEMENT	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre 022 Dépenses imprévues	600€	0€	0€	0€
Chapitre 65 – Article 6574 Subventions	0€	600€	0€	0€
Total	600 €	600€	0€	0€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-	<b>ACCEPTE la</b>	décision	modificative	décrite ci- dessus.
---	-------------------	----------	--------------	---------------------

### 

- Mme le Maire informe les conseillers du projet d'agrandissement de la maison de santé. La commune est concernée du fait qu'elle est propriétaire du terrain sur lequel l'agrandissement est projeté. Les élus demandent des informations complémentaires. Mme le Maire dit qu'elle n'a pas plus d'éléments à communiquer mais qu'un des docteurs se propose d'apporter des explications au conseil municipal. Les élus se montrent a priori favorables mais souhaitent des informations supplémentaires.
- Madame le Maire informe les conseillers qu'un constructeur privé, « Monasphère », a présenté un projet de construction de 17 logements au Meslier. La mise en place d'un sens unique d'une partie de la rue de la vallée aux nains sera à envisager. Ce projet pourrait prendre fin à la fin de l'année 2023. Mme Vingeau précise que lors de cette rencontre, elle a insisté sur le fait qu'il est primordial que les futurs habitants de ces logements fréquentent les institutions communales telles que les écoles. M. Moisy dit qu'il serait opportun que cette volonté soit relayée par un membre de la paroisse. Les conseilles valident ces propos.
- Mme la 2<sup>ème</sup> adjointe informe qu'un projet d'épicerie / dépôt de pain côté Saint Maurice va certainement voir le jour.
- Mme le Maire informe que le SIEIL a transmis l'audit d'éclairage public. Ce dernier va être présenté à la prochaine commission travaux.
- M. Genneteau informe de la réglementation relative au tri et à la séparation des biodéchets ménagers et des autres déchets. Il dit que la collectivité a une obligation morale de mettre à disposition des composteurs collectifs. Des emplacements sont évoqués et proposés.
- Mme le Maire informe que le projet de modification de R.I.F.S.E.E.P a été transmis au centre de gestion d'Indre-et-Loire pour avis de l'instance, comme cela avait été prévu.
- Mme le Maire informe de la présence de Mme la Préfète à l'occasion du 11 novembre. Les conseilles se répartissent les missions à l'occasion de cette manifestation. Mme le Maire rappelle qu'il est du devoir de chaque conseiller de participer à ces manifestations communales. Elle souhaiterait que chaque conseiller participe.
  - Mme le Maire fait lecture d'une lettre transmise par M. Jouteux au sujet de la signalétique.

La séance est levée à 21h45.

Le maire, Nathalie VIGNEAU

